

LES SANCTIONS POUR VIOLATION DE LA LOI DES MARCHES PUBLICS

1. Les sanctions de 2013

Année	Soumissionnaire	Faute commise	Sanction	Date d'expiration de la sanction
2013	NIYOMWUNGERE Claudine	Pratique frauduleuse dans la fourniture d'une machine raboteuse d'occasion au lieu d'une neuve au MCIT	Exclusion à la commande publique pendant 12 mois à partir du 23 décembre 2013	24/12/2014
	L'entreprise CEI	Les fausses déclarations dans le cadre du marché des travaux d'agrandissement, de réhabilitation et d'aménagement du siège de du Fond Routier National	Exclusion d'une année à la commande Publique à partir du 17/10/2013	18/10/2014
	ECCOGE	Mauvaise foi dans l'exécution du marché de fourniture de 43 200 sacs de ciment à la SODECO	Exclusion à la commande publique pendant une période de 12 mois à partir du 05/07/2013	06/07/2014
	SKA BUILD	Mensonges, fausses déclarations et présentation de faux documents dans le marché n°DNCMP/5/T/2013	Exclusion de la commande publique pendant 2 ans à partir du 03/05/2013	04/05/2015
	L'entreprise BERET	Mensonges, fausses déclarations et présentation de faux documents	Exclusion de la commande publique d'une durée de 2 ans à compter du 03/05/2013	04/05/2015
	DEMARO CONSULT	Fausse déclarations dans le cadre du marché des travaux d'AEP GITARAMUKA-MABAYA	exclusion à la commande publique pendant six mois à partir du 08/03/2013	09/09/2013
	Société EGCI	Fausse déclarations dans le cadre d'un marché des travaux à l'AEP KAYANZA, avec le CICR, et à l'AEP MUBIMBI avec l'OAP	Exclusion de la commande publique d'une durée de 12 mois à compter du 08/03/2013	09/03/2014
	NSABIMANA Jeanette	Mauvaise foi et non exécution d'un marché de fourniture attribué par le MSNDPHG	Exclusion de la commande publique pendant six mois à partir du 04/03/2013	5 septembre 2013
	HABONIMANA Evelynne	Mauvais foi et non exécution du marché de fourniture attribué par le MSNDPHG	Exclusion de la commande publique pendant 6 mois à partir du 04/03/2013	5 septembre 2013
	Société ETRACOG	Mauvaise foi et non exécution du marché de fourniture attribué par le MSNDPHG	Exclusion de la commande publique pendant 6 mois à partir du 04/03/2013	05/09/2013

2. Les sanctions de 2012

Année	Nom de la personne ou de la société	Faute commise	Sanction	Date d'expiration de la sanction
2012	Ferdinand SINDAYIGAYA	Désistement à l'exécution du marché n°DNCMP/372/F/2011 de fournitures de vivres à la prison de Muramvya, Gitega et Ruyigi	Exclusion de la commande publique pendant 6 mois à partir du 08/05/2012	09/10/2012
	OTRAD	Non exécution du marché de fourniture d'engrais chimique au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Exclusion de la commande publique pendant 6 mois à compter du 28/05/2012	29/10/2012
	SOCOGEF	Refus d'exécution du marché dans le cadre de livraison des articles figurant sur les bons de commande n°6233, 6234, 6235, 6236, 6237	Exclusion de la commande publique pendant une année à partir du 07/09/2012	08/09/2013
	CPF SERVICES 05	Fausse déclarations et non respect des engagements dans le cadre du marché portant sur la livraison des articles figurant sur les bons de commande n°004462, 008574, 004459, 004460, 004457, 004458	Exclusion à la commande publique pendant une année à partir du 29/01/2013	30/01/2014
	NDAYISHIMIYE Gaspard	Fausse déclarations en rapport avec le marché n°DNCMP/44/F/2012	Exclusion à la commande publique pendant une année à partir du 24/01/2013	25/01/2014

3. Les sanctions de 2011

Année	Nom de la personne ou de la société	Faute commise	Sanction	Date d'expiration de la sanction
2011	La Société SECODI	Utilisation d'une fausse attestation de non redevabilité à l'OBR lors de la soumission au marché n°DNCMP/119/T/2009-CTB-BDI/289	Suspension de participation aux soumissions des marchés publics pendant une année à partir du 16/08/2011	17 août 2012
	La Société EKA	Présentation de documents frauduleux lors de la soumission au marché publié par le PARSE	Suspension de participation aux soumissions dans les marchés publics pendant une année à partir du 1/01/2011	2 février 2012
	La Société GESCO	Faux et usage de faux lors de la soumission au marché n°AOCO/septembre/2010 du 30/09/2010 lancé par le CNR	Suspension de participation à la commande publique pendant une année à partir du 01/01/2011	2 février 2012
	La société GETO	Faux et usage de faux lors de la soumission au marché AOCO/septembre/2010 du 30/09/2010, lancé par le CNR	Suspension de participation à la commande publique à partir du 01/01/2011	2 février 2012